

www.rumilly-terredesavoie.fr

LA REVUE

#7

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 1^{ER} SEMESTRE 2023

DOSSIER SPÉCIAL p.4

RESSOURCE EN EAU

TRANSPORT

**Bus électrique :
retour sur le test !**

p.3

ZOOM SUR

... l'habitat !

p. 10

ATTRACTIVITÉ

**Nos randos
coup de cœur**

p. 14

**RU
MILLY**
TERRE
DE
SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ÉDITO

LA REVUE #7

Éditée par la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie

3 place de la Manufacture - BP 69
74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : juillet 2023
- Directeur de la publication : Christian HEISON
- Conception éditoriale & graphique :
Ségolène LEVEQUE - Antoine BEGNAUD
- Coordination du projet : Service
communication
- Crédit photos : Laurent Madelon -
Communauté de Communes Rumilly Terre
de Savoie : service communication, service
Transports et mobilités - Office de Tourisme
- Adobe Stock
- Impression : Imprimerie Gutenberg
- Tirage : 14 700 exemplaires

Remerciements à l'ensemble du personnel de
la Communauté de Communes pour son
implication dans la réalisation de ce magazine.

INFOS

Vous souhaitez
suivre l'actualité
de votre territoire ?

Rendez-vous sur
www.rumilly-terredesavoie.fr



La raréfaction de la ressource en eau touche l'ensemble de notre planète. À cela s'ajoutent, un peu partout, des problématiques de pollution. Notre territoire n'échappe malheureusement pas à cette évolution.

Localement, nous ne ferions pas assez pour certains, trop pour d'autres.

Pourtant notre territoire se fait remarquer dans sa gestion des problématiques liées à l'eau. Pourquoi ? Parce que nous agissons concrètement. Sans fatalisme et avec pragmatisme, les élus et les acteurs du territoire s'engagent dans des mesures courageuses et volontaristes.

À Rumilly, peut-être un peu plus vite, peut-être avec un peu plus d'audace qu'ailleurs.

Cela nous a valu de faire les journaux de grandes chaînes nationales de radio et de télévision. D'autres territoires nous ont également contactés pour bénéficier du retour d'expérience que nous avons engrangé.

La Fondation de l'Académie de médecine nous a auditionnés pour améliorer la réponse aux problèmes de pollution de l'environnement. Vous pouvez d'ailleurs retrouver l'intégralité des travaux de ce colloque sur le site internet de la Communauté de Communes.

Depuis le début, nous avons à cœur de faire preuve de pédagogie et de transparence face à ces problématiques complexes. Nous le faisons encore via ce magazine et son dossier consacré à l'eau.

Nous vous souhaitons un bel été.

Christian HEISON,
Président de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie

RETOUR SUR LE TEST D'UN BUS ÉLECTRIQUE

Le pôle Transports et mobilités de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a lancé du 19 au 31 mai une **session de test de bus électrique** sur le réseau J'ybus ! Retour sur cette initiative expérimentale qui a enthousiasmé citoyens et élus locaux.

TEST CONCLUANT POUR L'AUTONOMIE

Avec des services de 200 km/jour environ, la capacité utilisée ne dépasse pas 50% des 245 kWh de batteries. **L'autonomie est donc très satisfaisante.**

Certains équipements tels que le chauffage en hiver, la climatisation en été et des dispositifs électroniques embarqués devront être ajoutés, mais la marge de capacité est bien présente.

UNE CONSOMMATION VARIABLE

Suivant les lignes empruntées, le conducteur ou la météo, la consommation du bus électrique **oscille entre 0.52 et 0.68 kWh/km.**

TEMPS DE CHARGE

Le temps de charge est assez long, cependant il convient de noter que nous disposons, sur cette phase, uniquement d'un chargeur de 20 kWh. Cela confirme les conclusions de l'étude de 2021 qui recommandait une **borne de recharge d'au moins 50 kWh**. Avec une telle borne, il serait **possible de recharger entièrement le bus pendant la nuit.**

SATISFACTION GÉNÉRALE

Côté clients et conducteurs c'est un plébiscite total : « capacité adaptée » ; « bus totalement silencieux à l'intérieur comme à l'extérieur » ; « maniabilité dans les rues étroites » ; « souplesse de conduite » ; « voyage confortable assis ou debout »...



J'YBUS DEVIENT GRAND

Victime de son succès de fréquentation avec près de 1 100 montées quotidiennes, le réseau J'ybus et son parc de véhicules doivent évoluer pour maintenir la qualité de service offerte aux usagers. C'est pourquoi le bus électrique testé était un **bus de 9,50 m de long**. Tout en étant un « vrai » bus urbain d'une capacité de 65 places et offrant un confort optimal pour les voyageurs, ce véhicule à gabarit réduit permet de circuler aisément dans les rues du centre-ville. **Test 100% réussi pour ce bus électrique !**

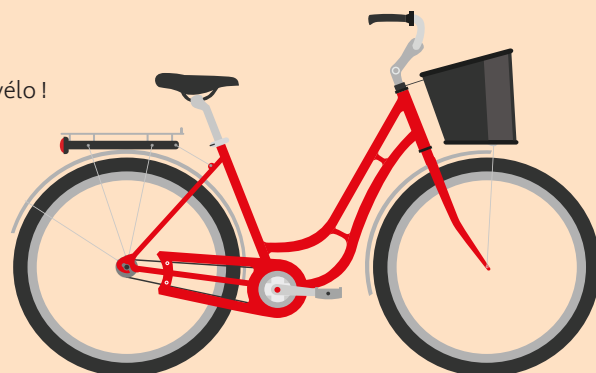
Et la suite ? commande... fabrication... et mise en circulation prévue courant 2024 !

LA FAMILLE J'YVÉLO S'AGRANDIT !

Mardi 20 juin, **15 nouveaux vélos à assistance électrique** sont venus agrandir la flotte J'yvélo !

INFOS

AGENCE J'YVÉLO EN GARE DE RUMILLY
Du mardi au vendredi : 10h à 13h | 15h à 19h
Samedi de 11h à 13h et de 15h à 17h30
Contact : contact@jyvelo.fr



PRÉSERVONS LES MILIEUX

& LES RESSOURCES EN EAU

Les périodes de sécheresse, désormais chroniques, exercent une **tension grandissante sur la précieuse ressource qu'est l'eau et sur les milieux**. Il apparaît aujourd'hui primordial d'adopter collectivement une **gestion responsable et durable de cette ressource vitale**.

La Communauté de Communes est ainsi engagée dans une **démarche de protection et de préservation des ressources** en vue de maintenir **un accès à l'eau au plus grand nombre** tout en préservant les milieux naturels. **Un vrai défi d'adaptation pour répondre au changement climatique !**

D'OÙ VIENT NOTRE EAU ?



65% Ressources de surface

Ce sont les sources d'eau visibles et accessibles telles que les sources, les eaux de ruissellement... Elles sont alimentées principalement par les précipitations (pluie et fonte des neiges).



35% Ressources souterraines

Elles font référence à l'eau qui se trouve stockée sous la surface de la Terre. Cette eau provient des précipitations, qui s'infiltrent dans le sol et pénètrent dans les couches souterraines.

Le territoire Rumilly Terre de Savoie est alimenté à environ **70% par des ressources extérieures** au territoire (dont des achats d'eau aux EPCI voisins).

PAR QUI EST-ELLE CONSOMMÉE ?



64%

par les ménages



33%

par l'activité économique



3%

pour les usages collectifs :
équipement public, défense incendie ...

OBJECTIF : 100 LITRES D'EAU / JOUR & / PERSONNE !

En étant plus vigilant, il est possible de réduire de 20% nos consommations d'eau. Voici quelques astuces pratiques pour réduire notre consommation d'eau quotidienne. **Un challenge à relever en famille pour sensibiliser petits et grands !**

Salle de bains

Objectif : 33L

- ▶ Je prends des douches d'une durée raisonnable plutôt que des bains.
- ▶ Quand je me brosse les dents, je ne laisse pas couler l'eau.



Boisson, alimentation

Objectif : 10L



Divers

Objectif : 3L

- ▶ Pour l'entretien de l'habitat et mes gestes quotidiens : je réutilise l'eau froide écoulee avant ma douche, l'eau pour nettoyer mes légumes...



Sanitaires

Objectif : 24L

- ▶ Je réduis le volume de ma chasse d'eau



Linge

Objectif : 18L

- ▶ Je fais tourner ma machine à laver à pleine charge



Extérieur

Objectif : 0L

- ▶ Avec les restrictions, il est interdit d'arroser ses extérieurs avec de l'eau potable



Vaisselle

Objectif : 12L

- ▶ Quand je fais la vaisselle je ne laisse pas couler l'eau.
- ▶ Une vaisselle en machine consomme moins d'eau : je l'utilise à pleine charge.



Et en +

Ces efforts représentent **115€ d'économies** sur votre facture d'eau annuelle !




S'ENGAGER POUR


PRÉSERVER LA RESSOURCE


Le territoire connaît un **déséquilibre entre besoins et ressources en eau**. Il est **urgent d'agir** pour changer les comportements tout au long de l'année, et pas uniquement pendant les périodes de sécheresse. Réduire les consommations d'eau, c'est prélever moins dans les milieux et contribuer à maintenir l'équilibre des cours d'eau. **Les habitants, les collectivités et le monde économique** se mobilisent pour concilier les besoins, partager et préserver les ressources en eau.


COMMENT AGISSENT LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE ?


Des actions immédiates et à moyen terme permettent d'engager les collectivités vers une sobriété des usages de l'eau pour préserver la ressource et les milieux !


- 


▶ **Suivre les prélèvements** pour mieux comprendre les ressources, leur fonctionnement et déterminer des volumes prélevables. La connaissance de l'évolution des ressources en eau à long terme doit permettre **d'anticiper et de définir les stratégies d'adaptation des usages** (schéma directeur eau potable).
- 

▶ **Améliorer la performance des réseaux** et mettre en place une **gestion patrimoniale performante et durable**.
- 

▶ **Sensibiliser les usagers et l'ensemble des acteurs du territoire** pour faire évoluer les habitudes de consommation et adapter les usages.
- 

▶ Étudier, dans les projets, les possibilités de **réutilisation des eaux non conventionnelles** (à l'étude dans le projet de la nouvelle station d'épuration de Rumilly).
- 

▶ Mise en place d'une **tarification environnementale progressive**.
- 

▶ **Favoriser**, dans les projets, les possibilités de retour à une **meilleure infiltration de l'eau là où elle tombe** (désimper-méabilisation, infiltration à la parcelle, lutte contre le ruissellement).
- 

▶ **Accompagner les activités économiques dans l'évolution de leurs pratiques** pour répondre à un objectif de baisse de leur consommation de 30%.

ZOOM SUR

LE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE & LA SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Cette décision permet la mise en place de **mesures spécifiques garantissant la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels sur l'ensemble du territoire**.

Ainsi, à partir du 1^{er} mai 2023 et jusqu'à la fin de l'année, la collectivité pourra émettre un avis négatif pour les **autorisations d'urbanisme** qui entraînent une **consommation d'eau potable supplémentaire**.

Cette disposition est applicable pour les secteurs identifiés comme étant soumis à de fortes contraintes en matière d'eau.

Pourquoi ? Cette mesure vise à éviter une **pression excessive** sur les ressources **en eau** déjà limitées dans les secteurs sensibles, et à favoriser **des projets d'urbanisme plus responsables et respectueux de l'environnement**.

Elle doit se lire comme une réponse conjoncturelle et structurelle à la pollution aux PFAS et au déficit hydrique qui affecte les ressources du territoire.

+
D'INFOS

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Les maires de vos communes ou le Préfet de Département peuvent **prendre des arrêtés pour préserver la ressource en eau**. C'est le cas sur le territoire, depuis déjà mi-avril.

Tenez vous informé !

- sur notre site www.rumilly-terredesavoie - actualité en page d'accueil
- sur le site de la Préfecture www.haute-savoie.gouv.fr



POLLUTION AUX PFAS

POINT DE SITUATION

Sur les 17 communes du territoire intercommunal, la distribution de l'eau potable est une compétence de la Communauté de Communes. En octobre 2022, les autorités sanitaires informent la collectivité que 2 captages révèlent une teneur significative en molécules perfluorées (PFAS) : « puits de Madrid » et « source de Broise ». Les élus prennent immédiatement la décision de **déconnecter les deux ressources**, cette solution étant rendue possible par la **mise en place de ressources de substitution**, notamment grâce à un partenariat avec le Grand Anecy.

LE B.A-B.A DES PFAS *

C'est une famille de plus de 4 000 composés chimiques. Ils sont utilisés depuis les années 1950, dans des applications industrielles et des produits de consommation pour leurs propriétés multiples comme la résistance à la chaleur, l'imperméabilité... Leur présence dans l'environnement s'explique essentiellement par les rejets domestiques et industriels.

Ils sont très mobiles et se dégradent très peu.

COMMENT SOMMES-NOUS EXPOSÉS ? *

Chaque personne est exposée en France à des niveaux variables via :

- **L'alimentation** en premier lieu
- **la consommation d'eau** de boisson
- **l'allaitement** (à noter cependant que quand les enfants grandissent, la concentration en PFAS dans l'organisme des enfants allaités au sein ne diffère pas de celle des autres).

Selon l'importance de l'exposition, certains PFAS peuvent avoir des **effets sur la santé** : taux de cholestérol, fonctionnement du foie, poids à la naissance, système immunitaire des enfants...).

QUE DIT LA LÉGISLATION ? *

Au niveau européen

L'utilisation de certains PFAS est **interdite depuis 2020**, tandis que d'autres sont soumis à des restrictions depuis 2009. Concernant le **PFOA**, des limites maximales ont été établies en 2023 pour les produits alimentaires commercialisés. Pour **l'eau potable**, une norme devra être respectée d'ici 2026, et dès 2023 pour les sources d'eau analysées par les administrations compétentes.

Au niveau national

La France soutient la proposition de janvier 2023, d'une **restriction large d'utilisation des PFAS** aux seuls usages essentiels.

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires porte un **plan d'action sur les PFAS**, pour renforcer la surveillance, la protection des populations et de l'environnement.

LA SITUATION À RUMILLY *

Le secteur de Rumilly fait l'objet d'une vigilance des services de l'État depuis l'automne 2022, en raison de la teneur en PFAS dans certaines ressources. **La pollution est d'origine multiple et en partie historique.**

Elle concerne deux des trois ressources qui alimentent la ville. Celles-ci ont été **déconnectées** et une solution d'urgence a été rendue possible par la mise en place d'une interconnexion avec le territoire du Grand Anecy.

Ainsi, les prélèvements réalisés depuis novembre 2022 confirment que **l'eau distribuée actuellement à Rumilly répond aux exigences sanitaires.**

L'Agence régionale de santé ne recommande **pas de restriction** d'ordre sanitaire quant à la **consommation d'eau de boisson**. Concernant la pêche, elle recommande pour le moment de ne pas consommer les poissons pêchés dans le Dadon et le Chéran sur le territoire de Rumilly et jusqu'à sa confluence avec le Fier.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LES INDUSTRIELS & LES COLLECTIVITÉS ? *

Un **programme d'analyses et de surveillance** a été demandé par l'État pour les sites potentiellement à l'origine de la pollution.

Ces **études historiques et analyses des milieux** sont en cours, et doivent permettre de comprendre l'origine de la pollution et de s'assurer que plus aucun rejet n'a lieu dans l'environnement.



ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

* Source : Agence Régionale de Santé auvergne-rhône-alpes

UNE SOLUTION POUR TRAITER L'EAU

RÉHABILITATION DES OUVRAGES DE CAPTAGE ET CRÉATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À RUMILLY VIA TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF

La mise en place des alimentations de secours en eau potable, grâce au partenariat avec le territoire du Grand Anancy, a permis à la Communauté de Communes d'apporter une solution immédiate à la pollution aux PFAS et d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers sans interruption du service.

Néanmoins, il apparaît nécessaire **d'apporter une solution** permettant de soulager les ressources de secours mobilisées **en réintégrant au circuit de distribution les captages déconnectés**.

LE PRINCIPE

Ce projet consiste à **traiter l'eau des captages** en utilisant des **filtres mobiles équipés de charbons actifs**.

Ce système permet de filtrer l'eau en éliminant les substances perfluorées.

Afin de garantir l'efficacité du traitement, des **analyses régulières seront effectuées** pour suivre l'abatement des PFAS. En fonction des résultats, la **fréquence de renouvellement des filtres sera adaptée** pour maintenir un niveau optimal d'efficacité du traitement.

Cette unité de traitement sera exploitée pendant une période de 3 ans.

LES TRAVAUX

Les travaux lancés visent à **garantir un traitement optimal de l'eau** avec notamment l'élimination des PFAS par adsorption sur charbon actif et à **maintenir la sécurité** autour de la consommation d'eau par la désinfection.

Pour ce faire, deux niveaux de travaux sont engagés :

- Sur la parcelle des captages : **confortement des puits** et **remplacement des équipements** (pompage et régulation).
- Sur un site proche : **aménagement de l'ensemble de la zone** pour la **mise en place de l'unité de traitement mobile**.

Cette nouvelle installation sera en mesure de **traiter les volumes d'eau brute captés** issue de la nappe de Madrid et ainsi couvrir en complément des ressources gravitaires de la Veise et du secours mis en place depuis le Grand Anancy, les besoins des usagers desservis sur l'unité de distribution de Rumilly.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

JUIN

- Dépose des équipements et pompe en place
- Réhabilitation des ouvrages

JUILLET

- Construction des nouveaux locaux de forage
- Régénération des forages
- Construction du local de traitement

AOÛT

- Réalisation des raccordements électriques
- Pose des conduites de refoulement entre le champ captant et l'unité de traitement
- Installation des nouvelles colonnes d'exhaure
- Installation de la nouvelle station de pompage
- Préparation de la plateforme d'accueil des filtres

SEPTEMBRE

- Livraison et installation des 2 filtres à charbon actif
- Essais, surveillance sanitaire et mise en service

OCTOBRE

- Mise en distribution



UNE SOLUTION POUR TRAITER L'EAU

PROGRAMME DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En parallèle de ces travaux de potabilisation de l'eau, la **Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la ville de Rumilly et le SMIAC** (syndicat mixte interdépartemental du Chéran) ont confié au **BRGM** (bureau de recherches géologiques et minières) un **programme de recherche et développement**.

Son objectif : **caractériser la pollution et son impact** sur l'ensemble de la zone et **établir des recommandations sur la gestion** de la ressource et de l'environnement.

LE BUDGET

Montant total des travaux : 1.1 M€ HT

Soutien financier du Conseil départemental et de l'État via les DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Montant total de l'opération : 2.4 M€ HT

ZOOM SUR LE CHARBON ACTIF

Le charbon actif, également appelé charbon actif activé, est un matériau granulaire et poreux qui **possède une grande surface interne et une capacité d'adsorption élevée**. C'est une sorte d'éponge, qui attire les polluants.

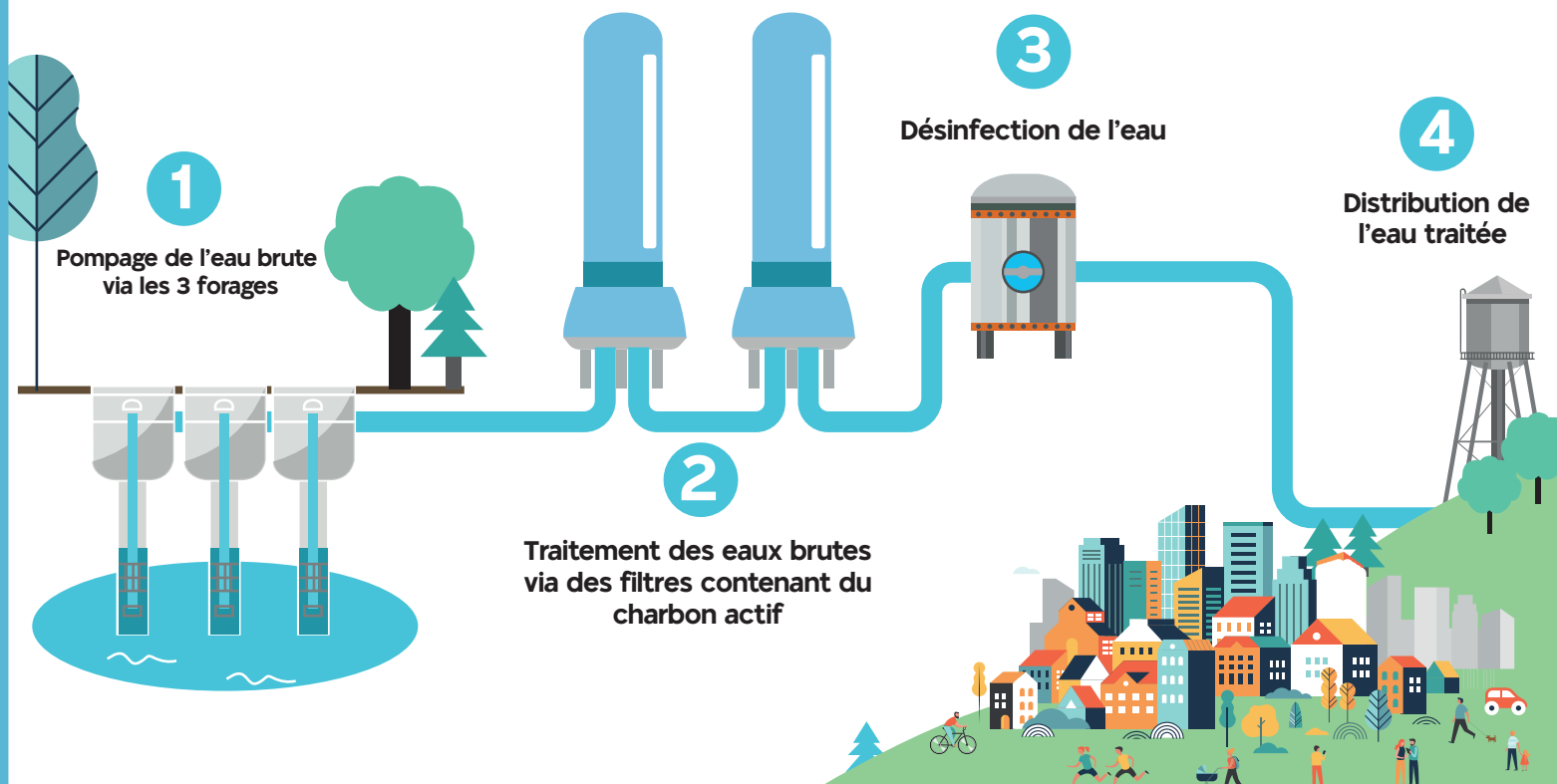
SES AVANTAGES

- >> **Élimine** efficacement les micro-polluants et les produits réfractaires à la clarification traditionnelle
- >> **Adsorbe** les molécules de matières organiques naturelles (algues, bactéries, décomposition de la matière végétale et animale...)

COMMENT FONCTIONNE LE CHARBON ACTIF ?

Sous forme de micro-granulés, le charbon actif **attire et retient les substances indésirables** éventuellement présentes dans l'eau comme les PFAS. **Les milliers de pores contenus sur chaque grain de charbon actif piègent ces contaminants, ce qui permet de les éliminer efficacement de l'eau.**

FONCTIONNEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT



PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET LE PAYSAGE

La Communauté de Communes joue un rôle central en matière d'urbanisme en mettant en place des outils de planification tels que le RLPI et le PLUI-H. Elle contribue ainsi au développement harmonieux et durable de son territoire en favorisant une approche collective de l'aménagement urbain.

LE PLUI-H

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui permet de **définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal**, tout en intégrant les problématiques liées à l'habitat.

Il est **élaboré en concertation avec les communes** membres de la Communauté de Communes, en prenant en compte les enjeux spécifiques de chaque territoire.

Le PLUI-H actuellement en vigueur sur le territoire a été approuvé le 3 février 2020.

ACTUALITÉS

LANCEMENT DE LA MODIFICATION N° 2

Après avoir approuvé la modification n°1 du PLUI-H le 26 septembre 2022 en conseil communautaire, une **nouvelle procédure de modification du PLUI-H est engagée en 2023**.

Son objectif : permettre la **réalisation de nouveaux projets dans les communes** en matière d'aménagement du territoire, tels que les équipements publics, le développement économique, le logement... Cette modification nécessite d'ajuster certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que des emplacements réservés, tout en harmonisant les règles graphiques et écrites du règlement du PLUI-H. **Cette nouvelle procédure devrait être approuvée d'ici fin 2023 ou début 2024**

LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE

07.11.2022 : la Communauté de Communes a prescrit par délibération la révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal **tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de mobilité (PLUI-HM)**.

Les travaux de cette mise en révision générale du document d'urbanisme ont débuté en juillet suite au recrutement d'un groupement de bureaux d'études qui accompagnera la Communauté de Communes pour cette mission.

Pour retrouver toute l'actualité de ces projets, rendez-vous sur notre site internet - rubrique urbanisme - page dédiée.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse : plui@rumilly-terredesavoie.fr

LE RLPI

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

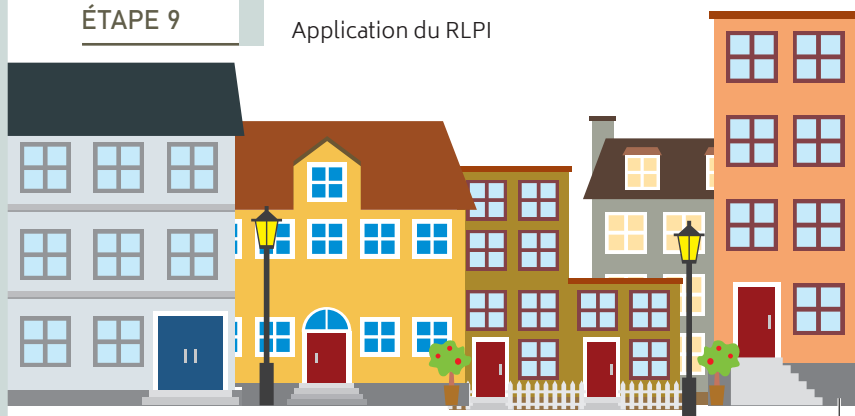
Il s'agit d'un document établi par les collectivités locales pour **réglementer l'affichage publicitaire**. Son but : **préserver l'esthétique et la qualité de vie des espaces publics**. Comment ? En **fixant des règles** sur l'emplacement, la taille et le contenu des publicités.

OÙ EN EST-ON ?

Mai 2023-mai 2025 : 2 années sont nécessaires à l'élaboration du RLPI, dont **5 mois environ dédiés au diagnostic** (actuellement en cours de déroulement) qui consiste à **recenser l'ensemble des dispositifs publicitaires** (enseignes et pré-enseignes) sur le territoire...

Pour suivre l'avancement de chaque phase de la procédure, rendez-vous sur notre site internet - rubrique urbanisme - page dédiée. Vous pouvez nous écrire à l'adresse : rlpi@rumilly-terredesavoie.fr

ÉTAPE 1	Délibération prescrivant l'élaboration
ÉTAPE 2	Inventaire des dispositifs publicitaires
ÉTAPE 3	Diagnostic et premières orientations
ÉTAPE 4	Débat sur les orientations générales
ÉTAPE 5	Délibération arrêtant le projet de RLPI
ÉTAPE 6	Avis des personnes publiques et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
ÉTAPE 7	Enquête publique
ÉTAPE 8	Délibération approuvant le RLPI
ÉTAPE 9	Application du RLPI



2021

Le projet de loi climat et résilience est adopté.



2023

Gel des loyers pour les passoires énergétiques, étiquettes F&G sur le DPE.



2025

Les logements de classe A à F peuvent être mis à la location (suppression étiquette G)



2028

Les logements de classe A à E peuvent être mis à la location (suppression étiquette F)



2034

Les logements de classe A à D peuvent être mis à la location (suppression étiquette E)



QU'EST-CE-QUE LE DPE?

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la **performance énergétique et climatique** d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa **consommation d'énergie** et son **impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre**.



LOGEMENT ÉNERGIVORE : LES SOLUTIONS FACE À L'INTERDICTION DE LOCATION EN 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les contrats de location des logements avec une forte consommation d'énergie, dits « passoires énergétiques », sont interdits.

Basées sur la loi Climat et résilience du 22 août 2021, les étapes d'interdiction de louer un logement énergivore sont échelonnées sur plusieurs années afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs habitations progressivement.

Des conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de rénovation énergétique.

■ VOTRE LOGEMENT EST SITUÉ DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE RUMILLY



Les propriétaires d'un logement vacant ou occupé peuvent bénéficier de ce dispositif de la Communauté de Communes pour réaliser leurs travaux : accompagnement technique gratuit, étude personnalisée du projet, aides financières (subventions et défiscalisation).

CONTACT : J'y rénov - 04 79 33 21 26 - jyrenov@urbanis.fr

Un conseiller Urbanis vous recevra lors de ses permanences 26 rue Montpelaz à Rumilly.

■ VOTRE LOGEMENT EST SITUÉ DANS UNE COMMUNE DU TERRITOIRE, HORS CENTRE HISTORIQUE DE RUMILLY



Haute-Savoie
Rénovation
Énergétique

Le service public départemental de rénovation énergétique vous accompagne gratuitement dans vos démarches, en toute neutralité. Des conseillers sont à votre écoute pour améliorer le confort de votre logement,

trouver les solutions techniques adaptées à votre projet (isolation, ventilation, chauffage...) et vous aider à mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.

CONTACT : Haute-Savoie Rénovation énergétique

04 56 19 19 19 / eie74@asder.asso.fr

Un conseiller vous recevra lors de ses permanences à la Communauté de Communes, 3 place de la Manufacture à Rumilly.



PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

- Rues éligibles au dispositif J'y rénov
- Périmètre de l'OPAH-RU



MON LOGEMENT EST-IL DÉCENT ?



La Communauté de Communes mène une action de lutte contre l'habitat indigne sur les 17 communes du territoire.

Un logement décent est un logement ne laissant pas apparaître de risques pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants. Il doit comporter des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation. Le propriétaire a l'obligation de veiller au respect des normes de décence. **Si le locataire estime que son logement n'est pas décent, il peut engager des démarches.**

QUELQUES SIGNES DE NON DÉCENCE

- Aucune pièce principale de plus de 9m²
- Installation électrique défectueuse
- Absence d'eau chaude
- Fenêtre ne s'ouvrant pas sur l'extérieur
- Pièces humides et mal ventilées
- Chauffage insuffisant dans le logement...

Vous avez des doutes sur le respect des critères de décence de votre logement ?



1. Scannez le QR code
2. Renseignez le formulaire
3. Contactez un conseiller Urbanis



Le cabinet Urbanis accompagne les habitants dans leurs démarches :

CONTACT : 04 79 33 21 26 / jyrenov@urbanis.fr

J'Y RÉNOV VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉALISATION DES TRAVAUX & LA GESTION DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

Une nouvelle action vient enrichir l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) du cœur de ville de Rumilly.

Toutes les copropriétés (petites, syndicats bénévoles ou professionnels...) peuvent bénéficier de ce dispositif d'accompagnement :

- aide à l'organisation des copropriétés ;
- travaux de rénovation globale des parties communes (toitures, électricité...);
- mise en valeur des parties communes pour les copropriétés bénéficiant du plan façade de la Ville ;
- travaux de mise en sécurité (plancher, balcons, équipements communs...).

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

- Aides au syndicat des copropriétaires
- Aides de l'Anah pour financer études et travaux
- Aides de la Communauté de Communes et de la Ville
- Financement possible jusqu'à 50% du montant HT des travaux, voire plus selon la nature des travaux.

CONTACT

04 79 33 21 26
jyrenov@urbanis.fr



OBJECTIF ZÉRO LOGEMENT VACANT !

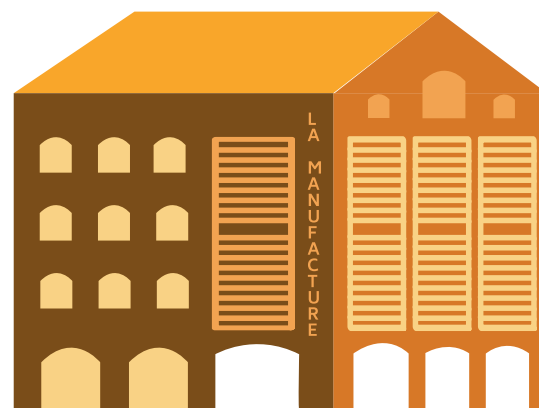


Lancement de la première campagne « Zéro logement vacant » sur le cœur de ville de Rumilly.

En contactant les propriétaires via le dispositif J'y rénov pour leur proposer un accompagnement à la rénovation de leur logement vacant, la Communauté de communes vise à redynamiser le centre-ville, contribuer à la rénovation du patrimoine et encourager la remise sur le marché de ces logements.

BRÈVES

DES SERVICES



EAU

L'AGENCE EN LIGNE DU SERVICE DES EAUX OUVRE SES PORTES !

Depuis février 2023, le service des eaux met à disposition un **site internet dédié** permettant de faciliter les démarches courantes de ses usagers : **suivi de consommation, consultation et paiement des factures** en ligne, **mise à jour des données personnelles**, auto-relève, changement de mode de paiement et bien plus encore.

Vous êtes usager du service des eaux ?

Munissez-vous de votre facture sur laquelle se trouve vos identifiants et venez créer votre compte en ligne !
<https://servicedeseaux.rumilly-terredesavoie.fr/wp/home.action>



L'ACTUALITÉ DES PARTENAIRES

RÉSEAU INITIATIVE GRAND ANNECY

Innovation, dynamisme et convivialité, ça bouge chez les futurs entrepreneurs !

Cette année encore, la Communauté de Communes réitère sa confiance au **Réseau Initiative Grand Anancy** (dit IGA) qui **accompagne les entrepreneurs** à toutes les étapes de leur projet, pour générer le succès de leur entreprise.

Depuis 2018, 68 entrepreneurs du territoire ont été financés et accompagnés afin de concrétiser leur projet entrepreneurial.

TEMPS FORTS DU RÉSEAU

➤ Le Repère : le rendez-vous pour lancer votre projet d'entreprise.

Début avril, les porteurs de projet du territoire étaient invités à venir rencontrer l'équipe d'IGA, à la Communauté de Communes, pour poser leurs questions, être conseillés et être guidés pour avancer dans leur projet.

SOCIAL

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LE PORTAGE DES REPAS

Depuis le 1^{er} juillet, le fournisseur des paniers-repas, livrés à domicile aux seniors par la Communauté de Communes, a changé.

La Société SHCB (Société Hôtelière de Collectivités Bobbia), entreprise familiale et indépendante, confectionne maintenant les repas des bénéficiaires dans sa cuisine centrale située à Viry en Haute-Savoie.

Quelques petites modifications sont à noter, dont notamment :

- Un **menu unique** par jour
- Des **fromages à la coupe**
- **30% de produits bio**

- **100%** de crudités fraîches, de viandes françaises, de volailles Label Rouge, de vinaigrette et d'assaisonnement maison, de produits locaux ou en circuit court, de légumes préparés dans la propre légumerie du prestataire...

Avec des menus élaborés par une diététicienne diplômée, ce sont des repas équilibrés et diversifiés répondant aux besoins nutritionnels spécifiques des personnes de plus de 65 ans qui sont distribués par Sylvie, Nelly, Sandrine, Murielle et Sylvie !».

À noter : la tarification des bénéficiaires n'a pas été révisée de juillet 2019 et **le prix reste, dans l'immédiat, inchangé** pour l'ensemble des tranches de revenus !

➤ Expresso Terre de Savoie : créer des liens avec les entrepreneurs du territoire

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'Expresso Terre de Savoie a ouvert ses portes aux porteurs de projets et chefs d'entreprises participants aux Oséades. Le double objectif ?

Créer des liens avec les entrepreneurs du territoire Rumilly Terre de Savoie et **découvrir** à travers les témoignages des chefs d'entreprise lauréats, **l'accompagnement proposé par IGA et les acteurs de l'écosystème.**

➤ Prochain rendez-vous de l'Expresso Terre de Savoie : vendredi 3 novembre 2023 (lieu à définir).

Vous souhaitez créer votre entreprise, en reprendre une déjà existante ou encore faire grandir la votre ?

Retrouvez tout l'offre de service d'Initiative Grand Anancy sur leur site internet : initiative-grand-anancy.fr

EXPRESSIONS

POLITIQUES

Tribune de la majorité

Ce magazine dresse une nouvelle fois les contours d'une Communauté de Communes qui vous accompagne dans votre quotidien.

L'eau... sujet central de ce magazine et enjeu essentiel de notre vie humaine. Une compétence que porte la Communauté de Communes de la distribution de l'eau potable au traitement des eaux usées. De son pompage dans le milieu naturel à sa restitution, le Conseil Communautaire agit et mobilise des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement importantes pour assurer la qualité de l'eau et limiter l'impact sur notre environnement.

Les transports... un enjeu également de développement durable et de qualité de nos espaces de vie. La Communauté de Communes accompagne le territoire dans ses besoins en mobilités collectives et mobilités douces en offrant des services plébiscités par leurs utilisateurs.

Mais la Communauté de Communes est aussi partenaire de vos loisirs avec l'aménagement de sentiers de randonnée d'une beauté époustouflante, avec des séances de cinéma de plein air pour égayer vos soirées ou encore avec la mise en place d'ateliers ludiques et salutaires pour nos aînés.

Des actions nées grâce à l'engagement des élus de la majorité communautaire soucieux de votre bien-vivre dans l'Albanais et confiant dans notre capacité collective à répondre aux enjeux qui sont les nôtres.

Tribune de l'opposition

Après plusieurs édits alarmants sur le sujet de l'eau depuis plus de 2 ans, il aura fallu arriver au pied du mur pour avoir enfin une prise de conscience et une décision du conseil.

Celle-ci met indirectement en suspend la délivrance de permis de construire face à cette pénurie, aggravée par la pollution de deux nappes de l'Albanais par les PFAS... Toutefois cette mesure est limitée dans le temps, et on nous parle déjà de cas par cas.

On nous promet une révision du PLUI qui limiterait la croissance, aujourd'hui non maîtrisée, de notre population. Nous doutons de la mise en œuvre de réelles mesures !

Des choix politiques sur les prochains aménagements (piscine par exemple), vont déjà à l'encontre du simple principe de limiter l'artificialisation des sols...

Le rapprochement récent avec Annecy sur le Scott nous fait perdre en autonomie sur des choix stratégiques majeurs, face à des problématiques pourtant très propres à notre territoire.

Il y a des conséquences à cette croissance effrénée : circulation, accès aux services, eaux usées, déchets, médecine... et toujours en filigrane tout faire pour ne pas devenir un « territoire dortoir ».

Certains diront qu'il est trop tard, nous pensons qu'il est urgent de changer de stratégie.

Vos élus communautaires : Astrid Croenne, Edwige Laborier, Serge Bernard-Granger, Yannick Clevy, Christian Dulac, Philippe Hector

INFOS

Pour en savoir +

Retrouvez l'ensemble des expressions politiques (groupes et élus s'étant déclarés n'appartenir à aucun groupe) sur le site internet de la Communauté de Communes, **rubrique Communauté de Communes/ Expressions politiques**

ESCAPADES NATURES

NOS ITINÉRAIRES

COUP DE ❤️



Envie d'un grand bol d'air et de points de vue enchanteurs... Notre territoire regorge de paysages naturels, entre lacs, montagnes et forêts, qui offrent des itinéraires de randonnée pour tous les niveaux. Nous avons sélectionné pour vous **4 sentiers de randonnée coup de cœur** (3 pédestres et 1 VTT) qui vous permettront de découvrir les plus beaux paysages de notre territoire et de vivre une expérience inoubliable en pleine nature. Préparez vos chaussures de marche ou vos baskets, votre sac à dos et votre appareil photo, et suivez-nous à la découverte de ces itinéraires exceptionnels !

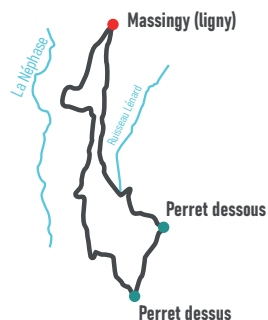
LA CHAPELLE DE LIGNY

Massigny (ligny) - Perret dessus - Perret dessous - Ligny



BALADE EN FAMILLE

Belle balade familiale jalonnée de beaux panoramas sur les massifs environnants que l'on pourra admirer à la table d'orientation en fin de parcours.



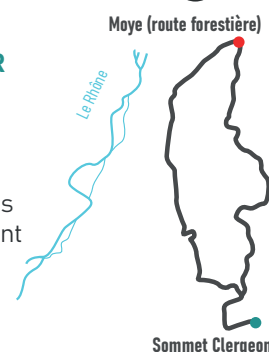
LA GÉLINOTTE

Moye (route forestière du camp 3) - Mt Clergeon



PARCOURS FORESTIER

Parcours à dominance forestière qui vous permettra de profiter de plusieurs panoramas intéressants, notamment à la croix du Clergeon.



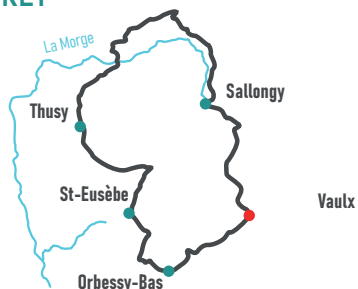
LES COLLINES DE L'ALBANAIS

Vaulx - Sallongy - Thusy - St Eusèbe - Orbessy Bas



ENTRE PLAINE ET FORÊT

Découvrez des points de vues variés (plaine de l'Albanais, Val-de-Fier, Alpes...) et plusieurs éléments de patrimoine (église, ancien moulin, four à pain).



LES BOIS RONDS (CIRCUIT VTT)

Boussy - Sales - Marcellaz Albanais - Chonu - Lupigny

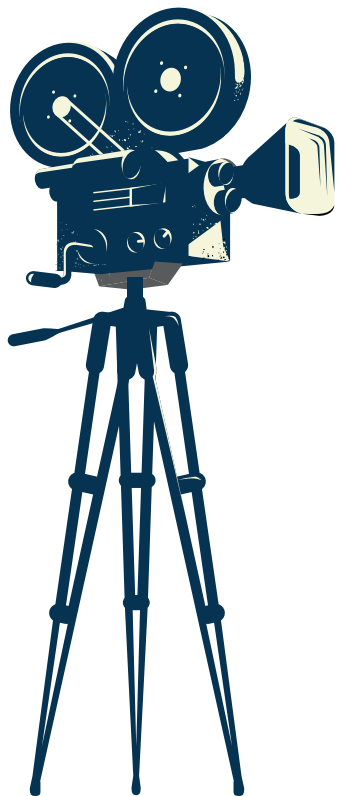


BALADE EN FAMILLE

Au cœur de l'Albanais, profitez d'une belle balade à vélo. Ce tracé est destiné à toutes et tous peu importe votre âge.



RUMILLY TERRE DE SAVOIE FAIT SON CINÉMA !



CINÉMA EN PLEIN AIR 2023

Préparez plaids, chaises longues et pop-corn, le cinéma en plein air est de retour sur le territoire de la Communauté de Communes !

Comme chaque année depuis maintenant plus de 10 ans, Rumilly Terre de Savoie propose des séances de cinéma gratuites en plein air durant la période estivale. L'occasion pour petits et grands de profiter d'un moment magique à la belle étoile.

UNE PROGRAMMATION VARIÉE, POUR QUE CHACUN PROFITE DE CE MOMENT !

DEMANDEZ LE PROGRAMME

- Après la diffusion d'Encanto le vendredi 23 juin au Quartier des Grumillons à Rumilly place aux 4 nouvelles séances !
- Mercredi 26 juillet - 22h
Lornay
TOUS EN SCÈNE 2
- Vendredi 05 août - 21h30
Hauteville-sur-Fier
TOP GUN MAVERICK
- Vendredi 12 août - 21h30
Vallières-sur-Fier
ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE
- Vendredi 19 août 2022 - 21h30
Parvis du Quai des Arts à Rumilly
PAT' PATROUILLE

20 PLACES DE CINÉMA À GAGNER PENDANT L'ÉTÉ !



Le cinéma en plein air ne serait pas le ciné en plein air sans son jeu concours ! Comme chaque année, vous avez la possibilité de **remporter des places de cinéma** « Les Lumières de la Ville » à Rumilly tout au long de l'été !

Pour participer, rien de plus simple : remplissez un bon de participation et déposez votre coupon dans les urnes lors des séances plein air.

Les tirages au sort auront lieu à l'issue de la dernière séance de l'été.

JE TENTE MA CHANCE !

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :
.....
.....
.....
.....

CODE POSTAL :

VILLE :

MAIL :





- 23 JUIN** > Rumilly - Grumillons
- 26 JUILLET** > Lornay
- 05 AOÛT** > Hauteville-sur-Fier
- 12 AOÛT** > Vallières-sur-Fier
- 19 AOÛT** > Rumilly - Quai des Arts

5
séances

RUMILLY TERRE DE SAVOIE FAIT SON CINÉMA

cinéma plein air 2023

Retrouvez toute la programmation sur
www.rumilly-terredesavoie.fr

SÉANCES GRATUITES EN PLEIN AIR

En cas de mauvais temps, les films seront
projetés dans les salles communales

RADIO
FMR



CINÉMA
RUMILLY
LES LUMIÈRES
DE LA VILLE

Hebdo
SAVOIE

RU
TERRE
DE
SAVOIE
MILLY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES